## Simplification - Effectuez vos démarches en ligne

Le traitement des demandes de carte d'identité, de passeport, de permis de conduire et de certificat d'immatriculation est modernisé et simplifié dans le cadre de la mise en place du « <u>Plan préfectures nouvelle génération</u> ». La plupart de ces démarches peuvent désormais se faire par internet, et non plus aux guichets de la préfecture.

Ces services en ligne présentent de nombreux avantages : sécurité, gratuité, gain de temps, accessibilité 7j/7 et 24h/24, traitement plus rapide de vos demandes et le cas échéant, possibilité de suivre l'avancement du dossier.

Évitez de vous déplacer en préfecture en réalisant votre démarche en ligne :

#### Certificat d'immatriculation

- Changer l'adresse de ma carte grise https://ants.gouv.fr/
- Déclarer la vente d'un véhicule https://ants.gouv.fr/
- Changer de titulaire https://ants.gouv.fr/
- Obtenir un certificat de non-gage https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil\_certificat
- <u>Demander un duplicata pour remplacer ma carte grise perdue, volée ou détériorée (consulter le tutoriel-vidéo)</u> *https://immatriculation.ants.gouv.fr/ http://www.dailymotion.com/video/x5pabf8*
- Connaître le coût d'un certificat d'immatriculation https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/simtax\_accueil

### Permis de conduire

- <u>Demander un permis de conduire</u> https://ants.gouv.fr/
- Connaître le solde de mes points https://ants.gouv.fr/
- Savoir où en est la production de mon permis de conduire

https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-mon-permis-de-conduire

- Connaître le résultat de l'examen du permis de conduire

http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire

- Demande d'échange de permis de conduire étrangers

http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actualites/Demande-d-echanges-de-permis-etrangers-evolution-des-procedures

- Demande de permis internationaux

http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Demarches-administratives/Evolution-de-la-procedure-de-demande-de-permis-international-de-conduire

### Carte nationale d'identité et passeport

- Réaliser une prédemande de carte d'identité https://ants.gouv.fr/
- Réaliser une prédemande de passeport https://ants.gouv.fr/
- Achat de timbres fiscaux électroniques https://timbres.impots.gouv.fr/
- Savoir où en est la production de mon passeport ou de ma carte nationale d'identité

https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-mon-passeport-CNI#help-num-permis

- <u>Demander un extrait acte de naissance</u> (certaines communes ne proposent pas ce téléservice) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406

### Toutes les démarches en ligne

Retrouvez l'ensemble des téléprocédures mises en place par le ministère de l'Intérieur (paiement des

amendes, associations, dépôt de plainte, élections, vidéo-protection...) www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Mes-teleservices

# Vous souhaitez vous faire accompagner?

Vous pouvez accéder à ces services gratuitement dans les points d'accueil numériques installés en préfecture et dans chacune des sous-préfectures ainsi que dans les <u>Maisons de services au public</u> (MSAP) déployées dans le département.

Ces télé-services sont aussi accessibles, chez les professionnels habilités, professionnels du commerce de l'automobile et centres agréés véhicules hors d'usage (VHU). Ces derniers peuvent, le cas échéant, vous demander une contrepartie financière.

# Faux sites administratifs, attention aux arnaques!

De faux sites administratifs proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives courantes (demandes de permis de conduire, de carte grise, d'extrait d'acte de naissance) en lieu et place des usagers.

Ces sites n'hésitent pas à tromper le consommateur en prenant l'apparence de sites officiels : reproduction à l'identique de la charte graphique du site, usage des couleurs bleu-blanc-rouge, référence à des ministères, référencement en tête des moteurs de recherche.

Pour éviter toute confusion, vérifier l'adresse Internet (URL) du site : les URL de l'administration française se terminent invariablement par ".gouv.fr" ou ".fr" et jamais par ".gouv.org" ou ".gouv.com ".

P 1 u S d i n f O m a t i 0 n S S u r 1 e